



Le 3 juin 2026

Communiqué de presse

Des marchés publics plus durables : la Wallonie intègre des critères environnementaux dans ses cahiers des charges

François Desquesnes, Ministre wallon des Infrastructures, a décidé de renforcer l'intégration de la durabilité dans les cahiers des charges, en mettant en œuvre, avec le SPW Mobilité et Infrastructures (SPW MI), la SOFICO et les entreprises du secteur, l'Échelle de performance CO2 et des critères d'attribution « Impact CO2 » dans les marchés publics wallons. Objectif : encourager des offres plus sobres en carbone et donner aux entreprises un cadre lisible pour anticiper les nouvelles attentes environnementales.

Des critères clairs pour des marchés plus durables

La Wallonie franchit une étape décisive pour intégrer la durabilité dans ses marchés publics. Concrètement, cette évolution repose sur deux nouveaux leviers majeurs et complémentaires.

- Le premier est **l'Échelle de performance CO2**. Cet outil de gestion et de certification encourage les entreprises à mesurer, réduire et piloter leurs émissions de CO2. Lorsqu'il est intégré dans un marché public, il permet de mieux reconnaître les entreprises qui ont déjà engagé une démarche crédible et structurée.

Le principe : plus une entreprise est avancée dans la réduction de ses émissions, plus son engagement peut être reconnu dans l'attribution du marché. L'objectif n'est pas d'ajouter une contrainte supplémentaire, mais de valoriser des efforts concrets et d'orienter la commande publique vers des solutions plus sobres.

Développée aux Pays-Bas, l'Échelle de performance CO2 est un outil de management environnemental qui aide les entreprises à structurer et à renforcer leur stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre, à l'échelle de leur organisation, de leurs projets et de leur chaîne de valeur. Elle se distingue aussi par une exigence accrue de transparence.

- Le second levier repose sur **les critères d'impact CO₂** développés par le SPW MI. Ils permettent d'évaluer de manière concrète les émissions générées à chaque étape du chantier : installation, acheminement des machines, déplacements du personnel, transport des matières premières, évacuation des déchets, ainsi que les démarches engagées par les fournisseurs pour réduire l'empreinte des matériaux principaux.

Dans les deux cas, la logique est la même : reconnaître les entreprises les plus engagées et encourager des pratiques plus durables.

- **L'Échelle de performance** sera utilisée systématiquement pour les marchés de classe de 4 à la classe 7.

- **Les critères d'impact CO₂** seront utilisés uniquement pour des travaux de classe 8 au choix avec l'échelle de performance.

Ce que cela va changer concrètement

À partir du 1er janvier 2027, **l'Échelle de performance CO₂** sera systématiquement intégrée dans les marchés concernés du SPW Mobilité et Infrastructures et de la SOFICO, selon un calendrier progressif. Après une phase transitoire dès 2026, les nouvelles exigences environnementales seront introduites par étapes entre 2027 et 2029, avec une montée en puissance adaptée à la taille des projets.

Pour les entreprises, cela signifie qu'il deviendra essentiel de structurer leur stratégie climat, de suivre leurs consommations, de formaliser leurs actions de réduction des émissions et de mieux démontrer les résultats obtenus.

Lorsqu'elle est prévue dans le cahier des charges, l'Échelle de performance CO₂ permet de valoriser les entreprises les plus engagées. Cette valorisation prend la forme d'une réduction fictive appliquée au prix de l'offre : 6 % pour un échelon 1 et 10 % pour un échelon 2. Le prix facturé ne change pas, mais l'offre est mieux classée. Plus l'entreprise est ambitieuse sur le plan environnemental, plus son engagement est valorisé.

Les **critères d'impact CO₂**, eux, seront pris en compte dans l'évaluation globale des offres multicritères, aux côtés du prix, du délai et des autres éléments prévus par le marché.

Pour les pouvoirs adjudicateurs, cette évolution marque un changement concret : les marchés publics ne seront plus appréciés uniquement au regard du prix, mais aussi de la capacité des entreprises à réduire leurs émissions dans le cadre du chantier envisagé avec responsabilité, transparence et efficacité.

Le travail mené par le SPW Mobilité et Infrastructures avec Embuild, Mobiwall et la SOFICO montre qu'une transition crédible passe par l'écoute, la concertation et la proactivité.

Le projet-pilote du chantier de l'écluse d'Obourg

Projet pilote dans le domaine, le chantier de dédoublement de l'écluse d'Obourg montre concrètement comment les critères d'impact CO₂ peuvent être appliqués. Dans ce cas, l'essentiel des émissions prises en compte a été lié à l'acheminement des matières premières.

Les déplacements du personnel arrivent ensuite, tandis que l'impact des équipements et de l'évacuation des déchets est resté plus limité.

Les émissions de CO₂ ont été estimées dès l'appel d'offres, puis suivies et vérifiées tout au long du chantier. Chaque jour, les entreprises encodent leurs données dans un outil numérique. Ces informations sont ensuite croisées avec les journaux de travaux afin de garantir un suivi fiable et transparent. À ce stade, les chiffres relevés à Obourg correspondent aux prévisions initiales.

Plusieurs solutions concrètes ont été mises en place pour réduire l'impact carbone du chantier : le recours à la voie d'eau pour transporter les éléments les plus volumineux et évacuer les déblais, le covoiturage des ouvriers, l'utilisation très majoritaire de véhicules électriques par l'encadrement, ainsi que le choix de fournisseurs et de sous-traitants situés au plus près du chantier afin de limiter les distances de transport.

La mise en concurrence des offres a également permis de retenir l'entreprise proposant les solutions les plus sobres : son offre présentait une empreinte carbone jusqu'à deux fois inférieure à celles de ses concurrentes. Les émissions globales du chantier sont estimées à 750 tonnes de CO₂. Après un an et demi de travaux, deux tiers de ce volume ont été atteints, selon les données encodées et les contrôles réalisés sur le terrain. Il reste un an et demi de chantier et, au vu des mesures encore prévues, les émissions devraient rester dans l'enveloppe annoncée.

Les principales sources d'émissions sont le transport des matières premières, puis les déplacements du personnel, et enfin les équipements et les déchets. En privilégiant les matières premières locales, en réduisant les trajets et en encourageant des pratiques comme le covoiturage, les critères CO₂ permettent de diminuer concrètement l'empreinte globale du chantier.

Une mise en œuvre progressive et pragmatique

Le SPW MI et la SOFICO ont fait le choix d'une mise en œuvre progressive, pour permettre aux pouvoirs adjudicateurs comme aux entreprises de s'adapter de manière réaliste et efficace.

Le dispositif s'appliquera aux marchés publics de travaux, y compris l'entretien et certains services, hors études, pour les marchés de classe 4 à classe 8, soit à partir de 600.000 euros.

Une première étape sera franchie en 2027 avec les marchés de classes 6 à 8. Le dispositif sera ensuite étendu, dès 2028, aux marchés de classes 4 et 5.

À l'horizon 2029, l'échelon 2 de l'Échelle de performance CO₂ sera requis pour les marchés de classes 4 à 7. Pour les marchés de classe 8, le pouvoir adjudicateur pourra recourir soit à l'Échelle de performance CO₂, soit à des critères d'impact CO₂.

La méthode d'analyse des offres s'appuiera sur des écarts de référence. Cette approche permettra d'évaluer les propositions avec rigueur, de garantir la transparence du processus et de poser des choix économiquement pertinents.

Ce type de marché public représente un enjeu important : les marchés d'investissement du SPW Mobilité et Infrastructures et de la SOFICO sont estimés à environ 300 millions d'euros par an, sur la base des chiffres 2023-2024.

Une dynamique collective au service des citoyens

Le Gouvernement wallon, le SPW Mobilité et Infrastructures, la SOFICO et les entreprises du secteur avancent ensemble. Cette dynamique est essentielle pour améliorer l'accès aux marchés publics, éviter des règles déconnectées du terrain et soutenir une transition à la fois ambitieuse et praticable.

Cette approche crée aussi un cadre plus juste pour les entreprises ; celles qui font l'effort d'anticiper, d'évaluer leurs émissions et d'investir dans des solutions plus sobres doivent pouvoir voir cet engagement reconnu dans la commande publique.

François Desquesnes se réjouit de cette avancée concrète : *« Avec le SPW Mobilité et Infrastructures, la SOFICO et les entreprises du secteur, nous faisons le choix d'outils clairs, mesurables et utiles pour réduire l'empreinte environnementale de nos chantiers. À partir de 2027, ils permettront de mieux intégrer la performance carbone dans nos marchés publics, tout en gardant l'objectif principal : ouvrir l'accès aux marchés, accompagner le secteur et obtenir des résultats tangibles pour l'environnement. C'est une démarche de responsabilité, de transparence et de bon sens, au service des citoyens et d'une dépense publique efficace. »*

Pol Flamend, Directeur général du SPW MI, souligne : *« L'Échelle de performance CO2 et les critères « Impact CO2 » sont des outils qui permettront d'ancrer de manière concrète les objectifs climatiques dans la réalité opérationnelle des chantiers. En intégrant progressivement des critères liés au carbone dans nos marchés publics, le SPW MI vise avant tout des résultats concrets et visibles pour les usagers : des chantiers mieux organisés, moins énergivores et plus respectueux de l'environnement. »*

« Pour la SOFICO, il était essentiel de développer cette démarche qui valorise et encourage tous les efforts mis en place pour limiter les émissions de CO2 en lien avec l'exécution de nos travaux. Lors du projet pilote développé dans le cadre de la réhabilitation de l'autoroute E411/A4 entre Daussoulx et Thorembais-Saint-Trond, 2.248.000 km de trajets ont été économisés, soit l'équivalent d'un camion qui effectue plus de 56 fois le tour de la Terre ! Ces mesures sont de véritables leviers pour inciter à des chantiers plus responsables et il ne tiendra qu'aux entreprises de les activer pour bénéficier d'un bonus dans l'attribution de ces travaux. », Jean-Luc Gosselin, Directeur général de la SOFICO.

Contact-Presses :

Stéphanie Gomins | Porte-parole du Ministre François DESQUESNES

0475 76 88 22 – stephanie.gomins@gov.wallonie.be

Héloïse Winandy | Directrice Communications SOFICO

0495 28 43 46 – heloise.winandy@sofico.org

Sarah Pierre | Porte-parole SPW Mobilité et Infrastructures

0479 86 58 96 – sarah.pierre@spw.wallonie.be

Hugues Kempeneers | Directeur général Embuild Wallonie

0474 325 506 – hugues.kempeneers@embuild.be

Yassine Zine | Adjoint Mobiwall

0472 03 08 69 – yassine.zine@mobiwall.be